



ZOOM

## La nouvelle société d'Emmanuel MACRON via la 5G

NEXT-UP ORGANISATION 15 02 2017

**La prise du pouvoir par l'élite et la marginalisation des politiques sont entrées en phase finale de concrétisation.**

- [5G Macron Nokia Alcatel-Lucent : Immixtion et Scandale \(Reportages\)](#)

L'Agence Nationale des Fréquences réalise des tests d'expérimentation de sites de base de micro-antennes relais camouflées de téléphonie mobile 4G intégrées [sur les abribus](#) et [les panneaux publicitaires](#) JCDecaux, [le premier test été réalisé à Annecy](#), plusieurs sont prochainement prévus dans d'autres villes de France.

Que l'ANFR qui roule depuis toujours pour les industriels des télécoms ait choisi Annecy comme premier lieu d'expérimentation des micro-antennes relais du groupe Nokia Alcatel-Lucent voulu par Emmanuel Macron n'est pas surprenant car le Premier Vice-Président de l'Agglo d'Annecy n'est autre que [Bernard ACCOYER](#), en dire plus n'est pas nécessaire ([extériorisation problème comportemental](#)).

Cette expérimentation sous couvert d'amélioration du très haut débit mobile s'inscrit dans la perspective du passage à la 5G en fréquences de plusieurs dizaines de GHz nécessaires à la très forte augmentation des connexions et des débits liés notamment aux objets connectés, aux divertissements, aux Smart City (villes et habitations connectées intelligentes), aux réseaux de transports et d'énergies connectées intelligents **dont le Linky upgradable à distance sans l'accord du citoyen consommateur en est une des briques**, au contrôle total de la population 24 H sur 24 en tout, déplacements et cellules familiales incluses, aux véhicules autonomes, etc ...

La téléphonie mobile sous sa forme actuelle, 4G incluse, est vouée à disparaître à terme, une toute nouvelle technologie, la 5G va la remplacer **dont le volet sociétal sera un des piliers majeurs de la nouvelle société** du tout contrôle **dont en France Emmanuel Macron en tant que Ministre en a été un des promoteurs actifs** lors de l'achat par Nokia du groupe Alcatel Lucent.

- **Notion de base fondamentale sur la 5G :**

Il faut savoir que la nouvelle technologie mobile 5G n'est ni compatible aux protocoles de communication mobiles existants, ni interopérable à l'architecture des réseaux existants, la 5G nécessite donc la création d'une toute nouvelle architecture de sites d'antennes relais.

### - Spécifications de bases techniques :

Les micro-antennes relais jumelées par deux s'articulent sur 3 niveaux de puissance : 2x1 W pour les zones urbaines denses, 2x2 W pour une couverture et une capacité optimales en zones intermédiaires et 2x5 W pour la couverture maximale en zone non urbaine.

Les micro-antennes relais cellulaires 5G utilisent la nouvelle technologie réseau LMDS (Local Multipoint Distribution System) qui supporte 200 connexions simultanément avec des débits 50 fois plus rapides que ceux de la 4G, un temps de latence de l'ordre de 5 millisecondes et surtout la plus forte capacité de données jamais échangée entre un terminal mobile et l'antenne émettrice à l'intérieur d'une cellule mais aussi en s'appuyant (entre) plusieurs micros cellules grâce au déploiement massif de réseaux virtuels ultra-dense.

Cette nouvelle technique [d'architecture de virtualisation](#) d'agrégation de plusieurs sites de micros sites d'antenne relais cellulaires porte le nom de vRAN acronyme de réseaux d'accès radio virtuels ([plus pour initiés](#)), ce qui permet notamment l'optimisation du transfert des données dans l'espace ce qui est d'une absolue nécessité pour les véhicules autonomes et pour le contrôle en temps réels de tous les objets connectés donc de tous les individus (la population).

### - 5G et problème de santé publique :

Le problème majeur rencontré par les industriels est que les normes actuelles radiatives en densité de puissance des antennes relais en MHz 3G et 4G dont les densités de puissances radiatives diminuent au carré de la distance ne peuvent être transposées à la nouvelle technologie 5G en fréquence à partir de 30 GHz car elles seraient létales, ceci parce que les **fréquences de la 5G en EHF acronyme d'Extremely High Frequency ou fréquences micro-ondes dites millimétriques ne subissent pas d'affaiblissement de densité de puissance radiative en fonction de la distance.**

En conséquence ne pouvant installer des sites d'antennes relais macro-cellulaires 5G, il est expérimenté en phase un le déploiement des sites d'antennes relais micro-cellulaires 4G, qui seront changées ultérieurement en antennes relais micro-cellulaires 5G de moindre puissance radiative afin que la population ne décroche pas sanitairelement brutalement.

### - Pourquoi cette stratégie d'installation du nouveau réseau de téléphonie mobile 5G ? :

L'expérience désastreuse du déploiement du Linky oblige, si les opérateurs de téléphonie mobile installaient directement un réseau de couverture d'un million d'antennes relais 5G, la population se révolterait, en conséquence, dans un premier temps de façon subtile le réseau sera créé en 4G, puis celles-ci seront changées en micro-antennes relais 5G en principe sans rencontrer d'opposition comme pour le passage de sites d'antennes relais de 2G en 3G (UMTS) et enfin en 4G (LTE).

Cette stratégie d'acceptation ayant été testée avec succès c'est celle qui est mis en œuvre actuellement via l'ANFR.

### - Modifications de la réglementation nécessaire à l'installation massive du réseau de couverture 5G :

Pour la 5G, le cartel des télécoms souhaite des modifications de la réglementation comme le doublement du seuil du régime de la déclaration des antennes relais actuellement de 1 Watt à 2 Watts de la Puissance Rayonnée Equivalente appelée PIRE qui est la puissance transmise par l'antenne relais en Watts multipliée par le gain de l'antenne.

Il est aussi demandé par les opérateurs télécoms la suppression du régime des autorisations administratives actuelles [COMSIS](#) pour la création de sites de micro-antennes relais, ce qui signifierait en clair une liberté totale d'installation en tous lieux, ceci sans aucun dossier d'étude d'impact, sans études de zonages de sites sensibles comme les crèches, les maternelles ou les maisons de retraites et enfin **sans aucune information aux Maires et surtout à la population.**

Le cartel de télécoms souhaite aussi l'intégration de l'évolution technologique de la 5G et de son volet sociétal dans les textes législatifs opposables comme la loi Abeille et la loi Macron afin de permettre le déploiement massif des sites de micro-antennes relais 5G pour la couverture de l'ensemble du territoire, ceci sic : **"en toute sérénité" !**

### - La 5G en chiffres :

Le prévisionnel de couverture du territoire français est d'environ 1 million de sites de micro-antennes relais distantes de 100 à 200 mètres suivant les configurations géographiques et le potentiel de densité des connexions, en zone urbaine la projection de couverture 5G sera d'environ 10 à 20 sites de micro-antennes relais de 2x1 à 2 Watts, pour 1 site de base de macro-antennes relais actuels de 20/25W.

### - La 5G une nouvelle pollution environnementale majeure du vivant et de l'air (molécule d'eau) :

En tout état de cause, in-situ concernant la première expérimentation de l'ANFR à d'Annecy qui vient de s'achever il est constaté que les mesures d'irradiation en champs électromagnétiques artificiels réalisées autour des sites de micro-antennes relais cellulaires camouflées 4G de 2x1 ou 2 Watts engendrent un nouveau radiatif de proximité en champs proches phénoménal [de 2 Vm à plus de 6 Vm en moyenne](#) soit de deux à dix fois supérieur en densité de puissance que celui du bruit de fond de  $\pm 1$  Vm des sites de macro-antennes relais existants !